

26 OCT. 1994

R540



SOCIETE A2 DISTRIBUTION

APPAREILS AUTOMATIQUES DE DISTRIBUTION

SARL AU CAPITAL DE 50 000 F
SIEGE SOCIAL : 50 avenue Daniel Perdrigé
93360 NEUILLY PLAISANCE
RCS BOBIGNY B 380 906 255
n° de gestion : 91 B 01287

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 AOUT 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT TREIZE

ET LE 30 AOUT A 10H00

Les associés de la Société A2 DISTRIBUTION, SARL au capital de 50 000 F, dont le siège est 50 avenue Daniel Perdrigé - 93360 NEUILLY PLAISANCE, ayant émis 500 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Charline BONDOUX - Gérante associée.

Le Président constate que se trouve présentée ou représentée339..... parts sur les 500 parts émises et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- agrément d'un projet de cession de parts appelé à intervenir entre Monsieur Jacques ROYER - cédant - et Monsieur Gérard BONDOUX - cessionnaire.
- désignation d'un nouveau gérant

Enfin, il donne lecture d'une lettre adressée par Monsieur Georges BENOIT le 23 Août 1993 dans laquelle ce dernier fait part de son intention de céder ses parts à toutes personnes désirant les acquérir, présente ou non, à la présente assemblée.

C.B.-

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le Président.

Celui-ci a alors mis successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ère RESOLUTION

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du projet d'acte de cession de parts appelé à intervenir entre Monsieur Jacques ROYER - cédant - et Monsieur Gérard BONDOUX - cessionnaire - donne son agrément à ladite cession et décide d'agréer Monsieur Gérard BONDOUX en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés présents ou représentés

2ème RESOLUTION

DEMISSION DU GERANT EN EXERCICE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU GERANT

L'Assemblée prend acte de la démission à effet de ce jour, de Mademoiselle Charline BONDOUX de ses fonctions de gérante.

L'Assemblée la remercie pour l'exécution de son mandat et lui donne quitus de sa gestion.

L'Assemblée désigne en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Mademoiselle Charline BONDOUX démissionnaire, Monsieur Gérard BONDOUX, né le 10 Février 1950 à PARIS 13ème, de nationalité française, divorcé, demeurant 50 rue Daniel Perdrigé - 93360 NEUILLY PLAISANCE.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés présents ou représentés

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les associés présents ou représentés.

*Deux fois acceptation de
l'acte de cession de parts
H. D.*

Hind